

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023\_7\_12

**Objet : Convention de financement de travaux avec le SMED 13 – Avenue du Général de Gaulle – RD10 (Tranche 2) – Enfouissement des réseaux de communications électroniques**

**VOTE  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 23 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Silvia BARATA à Mme Laurence ROSMARINO

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

Mme GIORSETTI Marie-Laure à Mme Claude BAUMANN

M. Christian LAFORCE à M. Patrice MARTIN

Mme Christine VALLET à Mme Céline DELOUS

Mme Hinda DAHMAN à M. Gérard CRUZ

Absent excusé :

M. Stéphane SARDA

Absente : Mme Nathalie CLAUZEL

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Convention de financement de travaux avec le SMED 13 de Gaulle – RD10 (Tranche 2) – Enfouissement des réseaux de communications électroniques**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de convention de financement de travaux établi par le SMED 13 (Syndicat Mixte d'Énergie du département des Bouches du Rhône) qui a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à l'opération d'esthétique pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de communications électroniques située Avenue du Général de Gaulle – RD10 (Tranche 2).

Le plan de financement prévu entre le SMED13 et la commune se présente de la manière suivante :

Financiers	Montant
Montant estimatif de l'opération HT	56 328 €
TVA 20 % (due par la commune)	11 266 €
<b>MONTANT PARTICIPATION COMMUNALE</b>	<b>67 594 €</b>

La participation communale sera réduite dans le cas où le SMED 13 viendrait à obtenir des contributions d'autres personnes publiques ou organismes cofinanceurs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de financement de travaux avec le SMED 13 pour le financement de l'opération précitée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

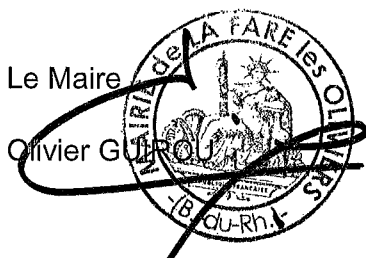
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le SMED 13 - 1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS cedex, pour le financement de l'opération de mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de communications électroniques située Avenue du Général de Gaulle – RD10 (Tranche 2) pour un montant à la charge de la commune de 67 594 €TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la participation communale sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUILLET



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA